

Les déchets ménagers

La collecte des déchets sur notre commune est déléguée au Sicoval.

📎 [Télécharger le fichier «2019 Calendrier déchets Lauzerville.pdf»](#)

📎 [Guide de la collecte 2019](#)

Pour vos démarches en ligne, c'est ici : <https://www.sicoval.fr/>

Des conteneurs récup'verre ont été positionnés sur la commune, chacun doit aller déposer ses verres : ils sont situés sur le parking de l'église, sur celui du tennis, route de Lauzerville près du centre médical et à la salle des fêtes.

Ce service s'adresse aux habitants de tous âges souffrant d'un handicap provisoire ou permanent, ainsi qu'aux personnes sans véhicule (quels que soient leurs revenus).

Pour faire enlever leurs déchets verts, encombrants ou leurs équipements électriques et électroniques, les usagers doivent contacter le Sicoval.

Un rendez-vous sera ensuite pris avec les habitants, qui devront être présents lors du passage des agents.

Ceux-ci pourront être amenés à entrer dans les propriétés privées pour enlever les déchets.

Le recours à ce service, sans surcoût pour ceux qui y font appel, est limité à 4 interventions/an.

Service relation aux Usagers

relation.usagers@sicoval

05 62 24 02 02

Les déchets verts

Cette collecte concerne **uniquement les branchages** (pas de tonte ni de feuillage), présentés en **fagot de 1.50 mètre maximum**, attaché **avec de la ficelle**.

Ce ramassage est **payant (30 €/collecte dans la limite de 5 m3)** et se fait sur **rendez-vous** au **05 62 24 02 02**

Vous pouvez aussi opter pour le **broyage des branchages à domicile**, (service gratuit).

Brûlage et dépôt sauvage des déchets verts

Ce que dit la loi : les particuliers n'ont **pas le droit de brûler leurs déchets** (quels qu'ils soient). Les déchets verts en font partie : tonte de pelouse, feuilles mortes, résidus d'élagage, taille de haie, débroussaillage, épluchures... ils doivent être déposés en déchèterie.

Mais ils peuvent être **valorisés par le compostage ou le paillage**.

Au delà des troubles de voisinage (odeurs, fumées) ou des risques d'incendie, **le brûlage des déchets augmente la pollution atmosphérique**.

Le dépôt sauvage est lui totalement interdit.

Déchèterie de Labège : conditions d'accès

Horaires de la déchèterie de Labège

Lundi au vendredi : **9h30-12h et 13h30-18h00**

Samedi et Dimanche : **9h30-17h00**

Fermé le mardi et les jours fériés